

Social - Grâce au dispositif "Ma commune, ma santé", porté par l'association Actiom et la Ville, une complémentaire santé peut être proposée aux plus défavorisés. Toul : objectif : mutuelle pour tous

06/10/2016



Sans mutuelle, trop de Français renoncent à se faire soigner. Photo d'illustration ER

Mutualisation. Le mot est devenu familier dans bien des domaines : pour faire des économies en bénéficiant de tarifs plus avantageux, les particuliers comme les communes s'associent de plus en plus souvent. Pour des achats groupés de bois, de gaz, de matériel... mais aussi, depuis peu, en matière de couverture santé. Dès aujourd'hui, Toul s'inscrit dans cette logique en lançant le programme « Ma commune, ma santé ». Explications.

Le principe

Via Actiom, association d'assurés s'adressant aux personnes n'ayant pas accès aux complémentaires santé, et devenu partenaire de la Ville, il sera possible de se renseigner, puis de souscrire une mutuelle à prix ajusté, l'offre étant mutualisée au niveau national (plus de 1.300 communes adhèrent au dispositif). « Ici, on ne s'adresse pas aux salariés disposant déjà d'une mutuelle d'entreprise, mais à tous ceux qui restent "sur le carreau" », souligne en préambule le maire Alde Harmand.

Sur le pont depuis un an pour bâtir ce projet, le CCAS (centre communal d'action sociale) sera chargé de faire le lien entre les habitants et ce dispositif, pour généraliser au maximum l'accès aux droits.

« À ce jour en France, on recense près de 5 millions de personnes sans mutuelle », rappelle pour sa part Alexis Thuot, courtier en assurances, et correspondant d'Actiom à Toul.

L'offre

Le programme « Ma commune, ma santé » propose dix niveaux de garantie différents, dans le cadre de trois contrats groupes. À noter, notamment, que les tarifs sont négociés par tranches d'âge, que la gratuité est de mise à partir de 3^e enfant, et que les personnes souscrivant à une des offres devront adhérer à l'association Actiom (pour 12 €/an).

Enfin, les bénéficiaires de l'ACS (une aide financière à l'acquisition d'une complémentaire santé, sous certaines conditions de ressources) se verront proposer des offres éligibles.

En pratique

Tout le mois d'octobre à partir d'aujourd'hui, une permanence sera assurée au centre de ressources (au sein de la médiathèque, N° 9 rue de Hamm) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Puis, dès novembre, uniquement le premier jeudi de chaque mois.

Lors de ces permanences, chacun pourra se renseigner auprès d'Alexis Thuot. « Selon le profil de la personne, et ses besoins en matière de santé et de soins, une proposition sera faite », résume le représentant d'Actiom. « Les personnes ayant déjà une mutuelle mais souhaitant éventuellement en changer, devront venir avec leur contrat, ce qui permettra de comparer facilement les tarifs et garanties ».

Ce dispositif est donc ouvert aux habitants de Toul, mais aussi aux commerçants, artisans ou professions libérales installés sur la commune.

Première permanence d'Actiom aujourd'hui, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au centre de ressources (médiathèque), N° 9 rue de Hamm.

- Un numéro national permet également de se renseigner : 05.64.10.00.48.

Stéphanie CHEFFER :